

adopté

## SÉNAT

le 27 juin 1973.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

**PROJET DE LOI**

*autorisant la ratification de la Convention portant création d'un Institut universitaire européen, de l'Acte final joint et du Protocole sur les privilèges et immunités de l'Institut universitaire européen, signés à Florence le 19 avril 1972.*

**(Texte définitif.)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Assemblée Nationale (5<sup>e</sup> législ.) : 194, 359, 412 et in-8° 14.**

**Sénat : 310 et 326 (1972-1973).**

### Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention portant création d'un Institut universitaire européen ainsi que de l'Acte final et du Protocole sur les privilèges et immunités de l'Institut universitaire européen, signés à Florence le 19 avril 1972, dont les textes sont annexés à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 27 juin 1973.

*Le Président,*  
*Signé : Alain POHER.*

---

(1) Voir les documents annexés au numéro 310 (1972-1973) Sénat.